



**Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM
(AFESH-UQAM)**

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSE)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

Assemblée générale extraordinaire du 17 février 2015

Salle Marie-Gérin-Lajoie (J-M400) à 12h30

Procès-verbal

Ordre du jour proposé :

0.0 Procédures

1.0 Grève

2.0 Varia

3.0 Levée

0.0 Ouverture

0.0.1 Que l'assemblée commence à 13h15.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium

0.1.1 Que Sonia Palato assure l'animation de l'assemblée jusqu'à 15h45, suivie à ce poste par Aurélie Paquet, qu'Alexis Ross assure le secrétariat et que Sophie Rioux assure le senti jusqu'à 17h00, suivie à ce poste par Lysanne Bois.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

0.2 Ordre du jour

0.2.1 Que l'ordre du jour soit le suivant :

0.0 Procédures

1.0 Grève

2.0 Varia

3.0 Levée

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à la majorité

1.0 Grève

1.1. Que l'on tienne une plénière d'une heure sur le sujet.

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.1.1 Amendement : d'ajouter « et que l'on limite les tours de parole à 2 minutes et demie pour l'ensemble de l'assemblée générale ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée :

Adoptée à la majorité

Proposition privilégiée : Que l'on lève les cours de 14h00;

Que l'assemblée soit suspendue de 13h50 à 14h20 pour cette fin.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement : D'ajouter « Que l'on lève immédiatement le laboratoire de géographie actuellement en cours ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale telle qu'amendée :

Adoptée à la majorité

1.2 Que l'assemblée reprenne (à 14h28).

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

1.3 Que l'on termine les tours de parole.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à la majorité

1.4 Que l'AFESH soit en grève du 30 mars au 3 avril pour revendiquer un réinvestissement massif dans les services publics;

Que l'AFESH participe massivement à la manifestation nationale de l'ASSÉ le 2 avril;

Que l'AFESH appelle à une assemblée de grève générale illimitée à la session d'automne 2015;

Que l'ASSÉ entame une escalade des moyens de pression contre les coupures et les hausses de tarif administrées dans les services publics pouvant aller jusqu'à une grève générale illimitée à l'automne 2015;

Que la campagne de grève 2015-2016 de l'ASSÉ se nomme: «Un mouvement: dix milliards de solutions!»;

Que l'on revendique prioritairement la réinstauration d'une taxe sur le capital pour les institutions financières, l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capitaux et l'augmentation du nombre de paliers d'imposition;

Que l'on revendique le réinvestissement complet des revenus engendrés par ces mesures dans les services publics, dont les universités et les cégeps, dans les subventions aux organismes communautaires et dans les conditions de travail des syndiqué-e-s du secteur public, afin d'annuler les compressions budgétaires, les coupures et les tarifs qui se sont accumulées dans les dernières années, dans la perspective de donner un accès universel à des services publics gratuits et de qualité;

Que l'ASSÉ organise un rassemblement national des syndiqué-e-s en éducation cet été afin de poser les bases de la lutte à venir dans le secteur de l'éducation;

Que l'on réaffirme la légitimité de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics pour mener cette lutte et que l'on y investisse nos énergies.

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.4.1 Amendement : Que l'on remplace « 30 mars » par « 23 mars »;

Que l'on ajoute « et la fin des projets d'hydrocarbure » après « réinvestissement massif dans les services publics »;

Que l'on ajoute « et du 21 mars, appelée par le Comité Printemps 2015 » après « manifestation du 2 avril »;

Que l'on ajoute : « Que l'AFESH tienne une assemblée générale ayant pour sujet la reconduction de la grève dans la semaine du 7 avril ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition privilégiée : Que l'on scinde l'amendement entre les premiers et le dernier « Que ».

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à la majorité

Proposition privilégiée : Que l'on scinde les deux premiers « Que » de manière à les voter indépendamment.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battue à la majorité

L'amendement tel que scindé :

1.4.1 a) Que l'on remplace « 30 mars » par « 23 mars »;

Que l'on ajoute « et la fin des projets d'hydrocarbure » après « réinvestissement massif dans les services publics »;

Que l'on ajoute « et du 21 mars, appelée par le Comité Printemps 2015 » après « manifestation du 2 avril »;

Adoptée à la majorité

1.4.1 b) Que l'on ajoute : « Que l'AFESH tienne une assemblée générale ayant pour sujet la reconduction de la grève dans la semaine du 7 avril ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition privilégiée : Question préalable sans fin des tours de parole.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Retour sur l'amendement 1.4.1 b) :

Adopté à la majorité

Retour sur la principale 1.4 telle qu'amendée deux fois :

Que l'AFESH soit en grève du 23 mars au 3 avril pour revendiquer un réinvestissement massif dans les services publics et la fin des projets d'hydrocarbure;

Que l'AFESH participe massivement à la manifestation nationale de l'ASSÉ le 2 avril et à celle du 21 mars appelée par le Comité Printemps 2015;

Que l'AFESH appelle à une assemblée de grève générale illimitée à la session d'automne 2015;

Que l'ASSÉ entame une escalade des moyens de pression contre les coupures et les hausses de tarif administrées dans les services publics pouvant aller jusqu'à une grève générale illimitée à l'automne 2015;

Que la campagne de grève 2015-2016 de l'ASSÉ se nomme: «Un mouvement: dix milliards de solutions!»;

Que l'on revendique prioritairement la réinstauration d'une taxe sur le capital pour les institutions financières, l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capitaux et l'augmentation du nombre de paliers d'imposition;

Que l'on revendique le réinvestissement complet des revenus engendrés par ces mesures dans les services publics, dont les universités et les cégeps, dans les subventions aux organismes communautaires et dans les conditions de travail des syndiqué-e-s du secteur public, afin d'annuler les compressions budgétaires, les coupures et les tarifs qui se sont accumulées dans les dernières années, dans la perspective de donner un accès universel à des services publics gratuits et de qualité;

Que l'ASSÉ organise un rassemblement national des syndiqué-e-s en éducation cet été afin de poser les bases de la lutte à venir dans le secteur de l'éducation;

Que l'on réaffirme la légitimité de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics pour mener cette lutte et que l'on y investisse nos énergies;

Que l'AFESH tienne une assemblée générale ayant pour sujet la reconduction de la grève dans la semaine du 7 avril.

Proposition privilégiée : Que l'on scinde la proposition : d'un côté les 4 premiers « Que » et le dernier; de l'autre, les autres « Que ».

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battue à la majorité

1.4.2 Amendement : D'ajouter « Qu'advenant un plancher de 30 000 étudiant.e.s en grève sur 3

campus » au début du 1^{er} « Que ».

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée : Question préalable sans la fin des tours de parole.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Sur l'amendement 1.4.2 :

Battu à majorité

1.4.3 Amendement : Que l'on ajoute : Que, tel que discuté au sous-comité de la plénière inter-modulaire du 13 février 2015, les stages cliniques ou d'intervention, y compris ceux ayant lieu au Centre des services psychologiques de l'UQAM, ainsi que les cours suivis en concomitance avec les stages et donc qui permettent leur réalisation (SEX3201, SEX8301, SEX8310, SEX8320, SEX8205, SEX8215, SEX8225, SEX8235, PSY7518, PSY7618, TRS6400, TRS6450, PSY8412, PSY842X) ne soient pas affectés par la grève;

Que l'on appelle à la solidarité de tou.te.s les membres de l'AFESH.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition privilégiée : Question préalable sans la fin des tours de parole.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à la majorité

Retour sur l'amendement ci-haut 1.4.3 :

Adopté à majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée :

Que l'AFESH soit en grève du 23 mars au 3 avril pour revendiquer un réinvestissement massif dans les services publics et la fin des projets d'hydrocarbure;

Que, tel que discuté au sous-comité de la plénière inter-modulaire du 13 février 2015, les stages cliniques ou d'intervention, y compris ceux ayant lieu au Centre des services psychologiques de l'UQAM, ainsi que les cours suivis en concomitance avec les stages et donc qui permettent leur réalisation (SEX3201, SEX8301, SEX8310, SEX8320, SEX8205, SEX8215, SEX8225, SEX8235, PSY7518, PSY7618, TRS6400, TRS6450, PSY8412, PSY842X) ne soient pas affectés par la grève;

Que l'on appelle à la solidarité de tou.te.s les membres de l'AFESH.

Que l'AFESH participe massivement à la manifestation nationale de l'ASSÉ le 2 avril et à celle du 21 mars appelée par le Comité Printemps 2015;

Que l'AFESH appelle à une assemblée de grève générale illimitée à la session d'automne 2015;

Que l'ASSÉ entame une escalade des moyens de pression contre les coupures et les hausses de tarif administrées dans les services publics pouvant aller jusqu'à une grève générale illimitée à l'automne 2015;

Que la campagne de grève 2015-2016 de l'ASSÉ se nomme: «Un mouvement: dix milliards de solutions!»;

Que l'on revendique prioritairement la réinstauration d'une taxe sur le capital pour les institutions financières, l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capitaux et l'augmentation du nombre de paliers d'imposition;

Que l'on revendique le réinvestissement complet des revenus engendrés par ces mesures dans les services publics, dont les universités et les cégeps, dans les subventions aux organismes communautaires et dans les conditions de travail des syndiqué-e-s du secteur public, afin d'annuler les compressions budgétaires, les coupures et les tarifs qui se sont accumulées dans les dernières années, dans la perspective de donner un accès universel à des services publics gratuits et de qualité;

Que l'ASSÉ organise un rassemblement national des syndiqué-e-s en éducation cet été afin de poser les bases de la lutte à venir dans le secteur de l'éducation;

Que l'on réaffirme la légitimité de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics pour mener cette lutte et que l'on y investisse nos énergies;

Que l'AFESH tienne une assemblée générale ayant pour sujet la reconduction de la grève dans la semaine du 7 avril.

Adoptée à la majorité

1.5 Que les revendications de notre campagne de grève soient:

- L'abolition des mesures d'austérité;
- Pour un véritable partage de la richesse collective, passant notamment par un réinvestissement dans les services publics, les programmes sociaux, la culture;

- L'abrogation de la loi 10 et la fin de la privatisation annoncée des services sociaux;
- Pour des institutions publiques, démocratiques et accessible à tous et à toutes;
- L'arrêt de l'ensemble des projets d'exploitation et de transport d'hydrocarbures;
- La réouverture de la loi 3 et le respect du Front commun de la fonction publique par une offre patronale respectant la dignité des travailleuses et travailleurs.

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.5.1 Amendement : Que l'on ajoute « et la vitalité des régions » après « un réinvestissement dans les services publics, les programmes sociaux, la culture ».

Dûment proposé

Dûment amendé

Adopté à majorité.

1.5.2 Amendement : Que l'on ajoute « Que l'AFESH appelle les travailleuses du secteur public, secteur composée majoritairement de femmes, à faire de cette grève une grève féministe dépassant le syndicalisme traditionnel et recentrant le débat sur la question de la lutte des femmes contre l'État qui leur refuse systématiquement le droit de grève par l'entremise de la Loi sur les services essentiels, loi réduisant les travailleuses au rôle de ménagères de toute la société ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

1.5.3 Amendement : Que l'on ajoute « Que l'AFESH mandate l'ASSÉ de lancer une campagne nationale de grève générale illimitée pour le printemps 2015 et qu'en ce sens elle produise du matériel d'information et de mobilisation ».

Dûment proposé

Dûment amendé

Proposition privilégiée : Question préalable sans fin des tours de parole.

Dûment proposé

Dûment amendé

Adoptée à la majorité des 2/3

Retour sur l'amendement 1.5.3 :

Adopté à majorité (123 pour, 34 contre, 33 abstentions)

Retour sur la principale 1.5 telle qu'amendée :

Que les revendications de notre campagne de grève soient:

- L'abolition des mesures d'austérité;
- Pour un véritable partage de la richesse collective, passant notamment par un réinvestissement dans les services publics, les programmes sociaux, la culture et la vitalité des régions ainsi que par une hausse substantielle du salaire minimum;
- L'abrogation de la loi 10 et la fin de la privatisation annoncée des services sociaux;
- Pour des institutions publiques, démocratiques et accessible à tous et à toutes;
- L'arrêt de l'ensemble des projets d'exploitation et de transport d'hydrocarbures;
- La réouverture de la loi 3 et le respect du Front commun de la fonction publique par une offre patronale respectant la dignité des travailleuses et travailleurs;

Que l'AFESH appelle les travailleuses du secteur public, secteur composé majoritairement de femmes, à faire de cette grève une grève féministe dépassant le syndicalisme traditionnel et recentrant le débat sur la question de la lutte des femmes contre l'État qui leur refuse systématiquement le droit de grève par l'entremise de la Loi sur les services essentiels, loi réduisant les travailleuses au rôle de ménagères de toute la société;

Que l'AFESH mandate l'ASSÉ de lancer une campagne nationale de grève générale illimitée pour le printemps 2015 et qu'en ce sens elle produise du matériel d'information et de mobilisation.

Adoptée à la majorité

3.0. Fermeture

3.1 Que l'on lève l'assemblée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU